

Défi 8 : Une ville saine et sportive, qui préserve et améliore la santé de tous

Contribue
aux ODD :



Objectifs stratégiques

- ▶ Permettre à tous de vivre en bonne santé et promouvoir le bien-être de tous à tout âge
- ▶ Prévenir les pollutions pour un environnement sain
- ▶ Favoriser la pratique sportive à tous les âges

Cibles chiffrées



- Au moins 80% des agents des collectivités formés aux gestes qui sauvent
- Abaisser d'une classe les infrastructures exposées au bruit

Politiques existantes concernées : Contrat Local de Santé / Politique sportive / Action Cœur de Ville / SCOT-PADD / Programme Education à l'Environnement et au Développement Durable

Objectif stratégique 8.1 - Permettre à tous de vivre en bonne santé et promouvoir le bien-être de tous à tout âge

Sous-objectif 8.1.1 - Répondre aux enjeux de santé, physique et mentale, de la population

Action 8.1.1.1 - Formation aux gestes qui sauvent :

- Formation d'au moins 80% des agents de la collectivité aux gestes qui sauvent
- Promotion des applications SAUVLIF, « Staying alive » ou du permis de sauver, ainsi que des formations aux gestes qui sauvent auprès des citoyens

Action 8.1.1.2 - Faire vivre le Conseil Local de Santé Mentale (pour l'accès à la culture, l'emploi, le logement des personnes atteintes, la promotion de la santé mentale, la lutte contre la stigmatisation)

Couverture médicale sur la Ville, offre de santé accessible notamment aux populations les plus fragiles : renvoi au Contrat Local de Santé (CLS)

Sous-objectif 8.1.2 - Répondre au vieillissement de la population, notamment en agissant sur la dépendance des personnes âgées

Action 8.1.2.1 - Développement des actions d'aide au maintien à domicile pour les personnes fragiles

Objectif stratégique 8.2 - Prévenir les pollutions pour un environnement sain

Sous-objectif 8.2.1 - Sensibiliser les habitants et les acteurs à la santé environnementale

Action 8.2.1.1 - Action de prévention, notamment auprès des jeunes et en particulier sur la nutrition, le sommeil, les addictions, la santé sexuelle, la santé environnementale : qualité de l'eau, de l'air, des milieux et leur impact sur la santé

Action Promotion des acteurs de la santé environnementale : renvoi au Contrat Local de Santé (CLS)

Sous-objectif 8.2.2 - Réduire l'exposition au bruit des habitants

Action 8.2.2.1 - Mettre à jour le Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement (PPBE) (trafic routier, aérodrome...)

Sous-objectif 8.2.3 - Améliorer la qualité de l'air extérieur et intérieur

Action 8.2.3.1 - Développement d'outils d'information sur la qualité de l'air à destination des habitants, des professionnels et des services municipaux

- Affichage de la qualité de l'air dans la ville (application PLUME par exemple)
- Délivrance de recommandations aux populations vulnérables,
- Campagne de surveillance de la qualité de l'air à l'intérieur des écoles et des crèches
- Campagne de sensibilisation au contrôle annuel des appareils de combustion au gaz
- Prêts de capteurs d'air
- Mesure de la qualité de l'air et sensibilisation sur les lieux de travail
- Feux de cheminée ouverts
- Faire connaître et respecter l'interdiction du brûlage des déchets verts

Action 8.2.3.2 – Poursuite de l'amélioration de la qualité de l'air dans les groupes scolaires et les crèches

Sous-objectif 8.2.4 - Lutte contre les perturbateurs endocriniens

Action PAB « B-4 - Engager la Ville dans une démarche de préservation de la biodiversité articulée avec les enjeux de santé humaine, et par exemple signer la Charte « villes et territoires sans perturbateurs endocriniens » »

Action Cit'ergie « 4.3 - Intégrer la dimension santé/ qualité de l'air dans les critères pour les produits d'entretien, peintures, etc. »

Action Cit'ergie « 1.3 - Mieux intégrer la dimension précarité énergétique et de qualité de l'air dans les projets d'habitat »

Sous-objectif 8.2.5 - Déployer la prise en compte des déterminants de santé dans les équipements, aménagements, projets et achats publics

Action 8.2.5.1 - Protection des ouvriers et usagers face aux polluants lors des travaux (ex. amiante)

- nouvelles formations pour agents les plus exposés (espaces verts, voirie)
- Dans le cadre de la SST, prévoir de nouvelles formations ou des actualisations pour agents les plus exposés (espaces verts, voirie) sur port EPI et tri des produits

Action 8.2.5.2 - Estimer l'impact sur la santé des habitants des projets d'aménagement urbain

- Déploiement du dispositif d'Évaluation d'impact en santé (EIS) et formation des bureaux d'étude

Objectif stratégique 8.3 - Favoriser la pratique sportive à tous les âges

Sous-objectif 8.3.1 - Adapter l'offre d'équipements et d'activités aux besoins

Action 8.3.1.1 - Développement d'activités autour et sur la Sèvre niortaise, véritable vecteur de sports : paddle, voile légère, aviron, piste cyclable, roller, course à pied.

- Sensibilisation à la préservation de la Sèvre niortaise

Action 8.3.1.2 - Mise à disposition des équipements sportifs en concordance avec les besoins (cf. transformation de Noron, création d'un terrain synthétique, transformation des Gardoux, création d'une salle de boxe supplémentaire, reprise du roller dans les équipements municipaux, création d'un terrain de beach-volley, ...)

Sous-objectif 8.3.2 - Faire de la pratique sportive un exemple pour la cohésion sociale et le respect de l'environnement

Action 8.3.2.1 - Développer le sport extérieur dans les quartiers :

- Création d'agrès musculation dans les parcs

- Création de parcours santé (au moins un par quartier) avec des niveaux de difficulté

- Les rendre accessibles à tous, éventuellement par des accompagnements ponctuels

Action 8.3.2.2 - Favoriser les activités de développement personnel (yoga, méditation, jardinage, cercle de parole...)

- en entreprise : qu'elles ne soient pas uniquement organisées par les CE mais par la Direction sur le temps de travail

- entre citoyens : via des associations avec le soutien financier de la Ville et autres subventions (accessibilité des activités / QF)

Ce document programmatique issu d'une co-construction sera régulièrement évalué et donnera lieu à des évolutions afin de garantir son adaptation et sa mise en œuvre